



SPÉCIAL COVID-19

MOT DE LA DIRECTION

Bonjour chers parents,

Quel début d'année...un début d'année dont on se souviendra longtemps. La beauté de la chose est qu'on s'améliore tous les jours, les élèves comme les adultes ! Nos habitudes sont chamboulées, on s'ajuste, on s'adapte, on fait autrement, on n'a pas d'autre choix. Soyez prudents et gardez le sourire !

Bonne lecture !

Nancy Sirois, directrice

L'ÉQUIPE DE L'ADMINISTRATION

Mme Nancy Sirois
Directrice

Lyne Gendron
Secrétaire d'école
Poste 5203

M. Éric Duguay
Directeur adjoint
4^e et 5^e sec

Sophie Labelle
Agente de bureau
Poste 5198

Mme Mariève Lanoix
Directrice adjointe
1^{re} sec.

Céline Gingras
Secrétaire 1^{re} secondaire
Poste 5246

Amélie Savage
Agent de bureau
Poste 0285

M. Sébastien Bénard
Directeur adjoint
2^e et 3^e sec.

Josée Larose
Secrétaire
Poste 5213

NOUVELLES ANNONCES MINISTÉRIELLES

À compter du 8 octobre prochain, les mesures applicables en zones rouges seront les suivantes :

- Les élèves seront dans un seul groupe-classe stable, sans mesure de distanciation entre les élèves.
- Lorsqu'ils seront dans l'autobus scolaire, les élèves auront des places assignées (si possible, un seul élève par banc). Tous les élèves devront continuer de porter le couvre-visage, de la 5^e année du primaire à la 5^e secondaire.
- Les services professionnels (ex. : orthopédagogie) pourront continuer d'être offerts aux élèves, soit de façon individuelle ou par groupe de maximum six élèves. Si ces derniers proviennent de groupes-classes différents, la distanciation de deux mètres devra être observée.

NOUVELLES ANNONCES MINISTÉRIELLES (suite)

- Le personnel scolaire portera dorénavant un masque de procédure dans les zones communes, dans les salles du personnel et sur le terrain de l'école.
- Toutes les activités parascolaires et les sorties éducatives seront suspendues.
- Les élèves devront dorénavant porter le couvre-visage sur le terrain de l'école. Cette nouvelle mesure est mise en place pour accentuer la vigilance des jeunes quant au respect des mesures de distanciation et des règles de la Santé publique.
- Le port du couvre-visage est désormais obligatoire lorsque les élèves sont dans leur classe. Il peut cependant être retiré lors des situations suivantes :
 - ❖ Lorsque l'élève est assis et qu'il consomme de la nourriture ou une boisson;
 - ❖ Lorsque l'élève assiste à son cours d'éducation physique et qu'il respecte une distance de deux mètres avec les autres;
 - ❖ Lorsque l'élève déclare que sa condition médicale l'en empêche;
 - ❖ Lorsque l'élève reçoit un soin, bénéficie d'un service ou pratique une activité physique ou une autre activité qui nécessite d'enlever le couvre-visage. Dans ces cas, le couvre-visage peut être retiré pour la durée du soin, du service ou de cette activité.
- Les élèves de 4^e et de 5^e secondaire viendront désormais en classe un jour sur deux. Ils suivront leur horaire régulier, mais alterneront entre des cours en classe et à distance. Ils poursuivront ainsi leurs apprentissages.
- Il pourrait arriver que les élèves qui suivent des cours à option préalables à des programmes collégiaux ne proviennent pas tous du même groupe-classe stable. Dans ces cas, ils devront porter un couvre-visage et la distanciation de deux mètres sera appliquée en tout temps. Ces cours pourront aussi être offerts à distance.

Une présence policière accrue sera assurée autour des écoles secondaires pour sensibiliser les jeunes et les inviter à se disperser lorsque nécessaire.

Toutes ces mesures entreront en vigueur ce jeudi 8 octobre pour les régions situées en zone rouge et seront maintenues minimalement jusqu'au 28 octobre prochain. La situation sera réexaminée à ce moment.

ALTERNANCE DES ÉLÈVES DE 4^E ET 5^E SECONDAIRE

Groupes IMPAIRS		Groupes PAIRS	
401-403-431-435-501-503-531		402-404-430-502-504-530	
En présentiel	Enseignement en ligne	En présentiel	Enseignement en ligne
8 octobre	9 octobre	9 octobre	8 octobre
13 octobre	14 octobre	14 octobre	13 octobre
15 octobre	16 octobre	16 octobre	15 octobre
19 octobre	20 octobre	20 octobre	19 octobre
21 octobre	22 octobre	22 octobre	21 octobre
26 octobre	27 octobre	27 octobre	26 octobre
28 octobre	29 octobre	29 octobre	28 octobre

SENSIBILISATION DES ÉLÈVES À L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Nous demandons votre collaboration afin de sensibiliser vos enfants au fait **qu'ils ne doivent pas partager, modifier ou reproduire** les documents et les vidéos que les enseignants préparent pour eux, qu'ils doivent aussi respecter leur droit et celui des autres élèves, à ce qu'aucune image les représentant ne soit partagée. (Voir les règles de l'enseignement virtuel en annexe)

ÉLÈVES PROTÉGÉS

Toutes les personnes (élèves et enseignants) bénéficient du droit à l'image protégé par la Charte. **Il n'est donc pas permis d'enregistrer une présentation vidéo ou de faire des captures d'écran, dans le but de les diffuser, sans le consentement des personnes qui participent à la présentation vidéo.** Par ailleurs, bien que ce soit rare, certains élèves bénéficient de la protection de la DPJ ou d'un jugement de Cour qui va au-delà, et qui protège leur anonymat et la confidentialité du lieu où ils résident, afin de les protéger. Ces élèves ne doivent jamais apparaître dans les échanges par visioconférence et ils ne doivent pas être nommés d'une façon permettant de les identifier. En effet, bien qu'il soit interdit de reproduire ou de partager ces échanges vidéos, il est impossible de garantir que cette interdiction sera respectée par tous.

SURVEILLANCE DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19 PAR LES PARENTS

Depuis quelques semaines, certaines mesures de prévention recommandées par la Santé publique et le gouvernement du Québec vous ont déjà été transmises par votre école. Certaines informations contenues dans ces documents évoluent rapidement. Afin d'en faciliter leur utilisation, voici un résumé des démarches à suivre :

1. Les parents sont invités à **surveiller tous les jours les symptômes** s'apparentant à la COVID-19 de leurs enfants de moins de 18 ans.
2. En présence **d'un ou de plusieurs des symptômes** parmi la liste ci-dessous, on vous demande de garder votre enfant à la maison pour observation et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Si l'enfant présente des symptômes en classe, veuillez noter que l'école le gardera dans le local d'isolement jusqu'à ce que vous veniez le chercher rapidement pour que l'observation se fasse à la maison. Dans les circonstances de pandémie, il est donc important de prévoir une ressource pour venir le chercher (*référence : document Marche à suivre en cas de covid*).

3. Symptômes :

<ul style="list-style-type: none">• Fièvre• Enfant de 6 ans et plus• Température buccale de 38,1°C (100,6°F) et plus	<ul style="list-style-type: none">• Symptômes généraux• Perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût• Grande fatigue• Perte d'appétit importante• Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
<ul style="list-style-type: none">• Symptômes respiratoires• Toux (nouvelle ou aggravés)• Essoufflement (difficulté à respirer)• Mal de gorge• Nez qui coule ou nez bouché	<ul style="list-style-type: none">• Symptômes gastro-intestinaux• Nausées• Vomissements• Diarrhée• Maux de ventre

Après 24 heures d'observation à la maison, nous vous invitons à utiliser l'outil d'évaluation « Aide à la décision » sur le site officiel du gouvernement du Québec « Québec.ca » ou à composer le 1 877 644-4545 pour connaître les recommandations qui s'appliquent à la situation de votre enfant.

4. J'ai effectué [l'auto-évaluation en ligne](#) ou j'ai parlé à un intervenant de la Santé publique 1 (877) 644-4545.

CODE DE VIE EN CLASSE VIRTUELLE

1

Avant mon cours

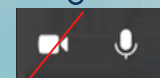
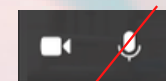
1. Je choisis un endroit **calme**, sans trop de distraction où je serai bien assis.
2. Je suis bien préparé: j'ai mon **matériel nécessaire**, ma bouteille d'eau et une collation au besoin.
3. Je me rappelle le **code de vie** de l'école (tenue vestimentaire, ponctualité, etc.).
4. Je me branche à TEAMS **3 à 5** minutes avant le début de mon cours.



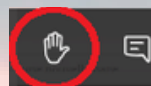
2

Dès le début du cours

1. Je **ferme** mon micro.
2. J'écoute et je respecte les **consignes** de mon enseignant.
3. À la **demande** de mon enseignant, je ferme ma caméra.



1. J'utilise le **fil de conversation** dans TEAMS.
2. Je **lève** la main pour demander le droit de parole.
3. Je **demeure respectueux** en parole et en écrit.



3

Pendant le cours

4

À la fin du cours

1. Je me **déconnecte** de la plateforme.
2. Je communique avec mon enseignant si j'ai d'autres questions selon le **moyen identifié**.



Gestion des comportements inappropriés:

L'enseignant appliquera des conséquences si l'élève ne respecte pas les règles de la classe virtuelle